

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CHL-023-13440/23/BM**

## **■ Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2023**

**48502**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires. Le Contrat de Ville a été prolongé jusqu'à la fin 2023 par délibération du bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi.
- La cohésion sociale.
- Le cadre de vie et renouvellement urbain.
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant le Conseil de Territoire Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 38 : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-Vallons. A ceux-ci s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

De 2015 à 2023, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique.

Un appel à projet associatif commun aux quatre communes concernées a été lancé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, afin de faire émerger et soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires.

Les opérations d'investissement retenues pour des financements de la Métropole Aix-Marseille-Provence est détaillée ci-après et bénéficie de cofinancements.

Le montant total de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 312 630 euros, dont la répartition s'établit comme suit :

Sur le Territoire du Grand Centre-ville, il est proposé de soutenir une structure :

Logis Méditerranée gère 4 705 logements. Sa mission est de développer une offre de logements sociaux adaptée aux résidents. Le bailleur dispose d'un local de 180 m<sup>2</sup> en RDC au sein de la résidence Adamas, située rue Hoche – rue du Caire à Marseille (3<sup>e</sup>).

Logis Méditerranée souhaite mettre à disposition ce local à l'association Médiance 13 afin qu'elle puisse y développer ses activités d'accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne, les difficultés administratives et financières, de missions d'écritain public...

L'aménagement a été conçu en concertation avec l'association : une salle de réunion, des bureaux permettant d'accueillir le public, d'un espace numérique à disposition des usagers.

Le projet d'investissement consiste à réaliser des travaux d'aménagement du local :

- Cloisons-Doublage

- Peinture
- Revêtement de sols
- Plomberie
- Electricité
- Menuiseries extérieures

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 282 566 euros  
Financement Politique de la Ville :  
Métropole : 113 000 euros  
Département : 113 000 euros  
Autofinancement : 56 566 euros

Sur le Territoire de Nord Est 14, il est proposé de soutenir deux structures :

UNICIL gère 120 logements au sein de la résidence « La Marine Blanche ». Suite à un diagnostic puis une concertation auprès des habitants, les différents aménagements répondent aux besoins des différentes catégories d'âge en termes de loisirs, de partage et de convivialité et intergénérationnel.

Le projet consiste à réaliser des aménagements extérieurs ; créer une dynamique de partage au cœur des jardins partagés (espace de 1000 m<sup>2</sup> environ) pour favoriser les liens de convivialité entre voisins et optimiser l'utilisation de l'espace en friche afin de ne pas laisser des zones inoccupées.

Le projet d'investissement consiste à réaliser des jardins partagés et une aire de compostage.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 66 847 Euros  
Financement Politique de la Ville :  
Métropole : 26 739 Euros  
Ville de Marseille : 26 738 Euros  
Autofinancement : 13 370 Euros

ICF Sud-Est, gère un patrimoine de 680 logements répartis sur 68 entrées sur la Cité SNCF à Saint Barthélémy, une emprise foncière de 16 hectares avec de nombreux espaces verts.

Lors de rencontres, les habitants ont exprimé le besoin de pouvoir bénéficier d'espaces de jeux pour les enfants et jeunes adolescents. Cette expression de besoin a conduit les différents acteurs à organiser une concertation au sein de la cité dont ce projet est l'aboutissement.

Le projet d'investissement consiste à créer :

- Un city stade à destination des jeunes adolescents au nord de la résidence,
- Un parc à jeux pour enfants au centre de la résidence

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 267 720 Euros  
Financement Politique de la Ville :  
Métropole : 107 088 Euros  
Conseil Départemental : 107 088 Euros  
Autofinancement : 53 544 Euros

Sur le territoire Nord Littoral Est, il est proposé de soutenir une structure.

Banlieues Santé est une association fondée par des professionnels de santé dont l'objectif est de lutter contre les inégalités sociales de santé. Elle s'appuie sur un maillage d'acteurs divers du territoire permettant de répondre collectivement aux besoins des personnes les plus éloignées du soin.

Le local est actuellement un lieu de stockage de 110m<sup>2</sup> qui doit être aménagé afin de pouvoir accueillir du public via cinq cabinets de consultation. Un espace d'accueil de 32m<sup>2</sup> sera construit en prolongement du local sur le parking.

Le projet d'investissement consiste à réaliser des travaux :

- Terrassements
- Maçonnerie, électricité, plomberie, climatisation
- Menuiseries, serrurerie
- Revêtement intérieurs et extérieurs murs et sols, peinture
- Cloisons

L'attribution de la subvention est conditionnée à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 294 847 Euros  
Financement Politique de la Ville :  
Métropole : 50 000 Euros  
Ville de Marseille : 50 000 Euros  
Financement hors politique de la ville  
Etat : 88 124 Euros  
Autofinancement : 106 723 Euros

Sur le territoire Nord Littoral Ouest, il est proposé de soutenir une structure.

La Ligue de l'Enseignement porte le projet d'équipement du Centre Social de la Solidarité. Celui-ci est situé dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Il propose des services pour tous les publics : un accueil de loisirs pour les enfants, un accompagnement à scolarité, des animations de proximité, des séjours, des ateliers de prévention, des séjours, un conseil de jeunes...

Le bailleur Unicil a réalisé des travaux de rénovation (centre social et crèche) en 2022 afin d'améliorer l'accueil des habitants et d'offrir aux associations des services dans les meilleures conditions.

Le projet investissement consiste à acquérir du mobilier pour le centre social ainsi que la crèche afin de bénéficier de nouveaux espaces et de diversifier les actions pour tous les publics.

La subvention attribuée par la Métropole est fléchée sur l'équipement destiné au centre social.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 40 129 euros  
Financement Politique de la Ville :  
Métropole : 15 803 euros  
Ville de Marseille : 16 300 euros  
Autofinancement : 8 026 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

## **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5218-2 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 concernant l'approbation du règlement budgétaire et financier métropolitain ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022 portant sur l'approbation des avenants portant protocoles d'engagements réciproques et renforcés aux six contrats de ville du territoire métropolitain ;
- La délibération n°HPV 011-504/21/CT du 13 décembre 2021 portant création et affectation de l'opération d'investissement n°2022100700 « Financement investissements Politique de la Ville - Phase 2 ».

## **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de Politique de la Ville ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de l'opération d'investissement portant sur le financement des investissements politique de la Ville sur le territoire Marseille Provence.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées les subventions aux organismes et associations suivants :

Sur la commune de Marseille :

- |                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| • Logis Méditerranée:          | 113 000 euros |
| • Unicil :                     | 26 739 euros  |
| • ICF Sud-Est                  | 107 088 euros |
| • Banlieues Santé :            | 50 000 euros  |
| • La Ligue de l'Enseignement : | 15 803 euros  |

#### **Article 2 :**

Sont approuvées les conventions types ci-annexées, rappelant le descriptif des projets et permettant de définir les modalités de paiement pour les organismes et associations susvisés.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions à venir.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires, soit 312 630 euros, sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chapitre 2022100700, nature 20422 opération budgétaire n° 2022100700.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ